

Motion

Pour la création d'une zone sportive, de loisirs et rencontre.

La covid 19 est une période difficile sous différents aspects. Il y a bien entendu les éléments d'ordre sanitaire et économique mais pas seulement. Le lien social est également mis à mal. Une chose est certaine et heureuse, nous finirons bien par passer le cap et nous pourrons revenir, tôt ou tard, à une normalité... normal. Nous pourrons nous retrouver !

Force est de constater que les lieux de rencontre ne sont pas légion à Moudon. C'est pourquoi le groupe socialiste et le groupe des Vert-e-s déposent la présente motion qui vise à créer une nouvelle zone sportive et de loisirs. La commune a la chance d'être propriétaire de la zone du Champ-du-gour aux bords de la Broye. Ainsi, une belle zone qui s'étend des terrains de pétanque jusqu'au skatepark, est rapidement disponible et trouverait une utilité collective et sociale.

La création d'une zone sportive et de loisirs à cet endroit permettra efficacement de mettre en valeur le bord de la Broye. Cette zone sera aussi le trait d'union entre la zone de la piscine, de la salle de gym et des terrains sportifs adjacents d'un côté et, de l'autre, du skatepark ou des terrains de foot une fois le pont franchi. Cette offre pourrait aussi inclure un réaménagement de l'accès à la petite plage de galet qui se situe juste à côté du pont en y aménageant un escalier. En effet, cette petite plage est, entre-autre, prisée des familles, mais hélas son accès reste difficile pour des personnes plus âgées et les enfants en bas âge par exemple. Il s'agira donc là d'une véritable nouvelle offre dans notre commune à l'intention de ses habitantes et habitants et aussi des gens de la région. Cela serait incontestablement un plus pour la notoriété et la réputation de notre ville.

Ce projet devra s'intégrer harmonieusement dans la nature environnante et ne pas créer de nuisances supplémentaires pour l'écosystème en place.

Afin de valoriser cet aspect, la création de jardins potagers pour les classes des écoles à proximité apporterait indéniablement un plus en termes de relation Homme nature. En effet, la possibilité d'offrir à des élèves « de mettre la main à la terre » pour les sensibiliser au jardinage offrirait un plus indéniable sur le plan pédagogique. De plus, l'implication des élèves dans le jardin aura comme conséquence plus de respect de la zone de la part des usagers.

À n'en pas douter, le succès sera au rendez-vous ! Il suffit de voir le succès de la petite zone de Bressonnaz durant l'été pour en être convaincu ! Merci d'avance aux Conseillères et Conseillers communaux pour leur soutien.

La présente motion demande donc à la Municipalité de présenter un préavis pour la création d'une zone sportive et de loisirs au lieu-dit du Champ-du-gour intégrant notamment :

- **Des installations sportives outdoor, comme un terrain de beach Volley, entouré par une piste finlandaise, et/ou une piste de cross, etc. À ce propos, passablement de jeunes tournent en vélo en ville. Une piste de type cross permettrait de rassembler ces jeunes dans un espace protégé.**
- **Le choix des types d'installations sera fait avec l'objectif de minimiser leur impact environnemental.**
- **Des places de jeux pour les enfants de 3 à 16 ans construites en matériaux naturels, à l'exemple de l'aménagement fait au bois de Sauvabelin. Ça sera l'occasion d'utiliser le bois issu des forêts communales. (le plastique sera proscrit afin de préserver l'environnement)**
- **Des emplacements couverts pour des grillades.**
- **Un accès, type escalier, pour rejoindre la plage de galets.**
- **Une arborisation avec des essences locales permettant un ombrage naturel et une végétalisation (ex : bosquets, fruitiers, prairie fleurie) de la zone sportive et de loisirs.**
- **Une renaturation avec des essences locales des rives de la Broye entre la passerelle des Chéneaux et la plage de galets à côté de la passerelle des Ilettes**

permettant une séparation claire et naturelle entre les abords de la Broye et la zone sportive et de loisirs.

- L'installation de luminaires respectueux de la faune et de la flore. Afin de réduire les incivilités ces luminaires devront être éteint dès 22h00.
- Des emplacements accessibles et du mobilier adaptés pour les personnes à mobilité réduite.
- Des installations de récupération et de tri des déchets.
- Un espace sera réservé à un projet de jardins potagers partagés pour les écoles environnantes.
- Des hôtels à insecte seront installés ainsi que des refuges en suffisance pour la faune locale.

Pertsel